

St Guilhem le Désert

## Réunion Commerçants et professionnels

10 Juillet 2020 – Salle Gouberne

Compte-rendu & Relevé de décisions

-0-0-0-

26 Professionnels, essentiellement commerçants, artisans et restaurateurs ont participé à cette réunion de début de saison, un peu tardive du fait de la crise sanitaire et de l'installation décalée de la nouvelle municipalité.

La réunion était animée par Robert SIEGEL, Maire, Delphine MINAZZO, 2<sup>ème</sup> Adjointe et Vincent NICAISE, Conseiller Municipal délégué à l'Economie et au Tourisme. L'accueil a été l'occasion de **rappeler les axes du programme de la nouvelle équipe municipale** concernant l'importance des liens à tisser entre tous les habitants, les professionnels, la Municipalité et les institutions (CCVH, OTI, Sous-Préfecture, services de l'Etat...).

M. le Maire suggère la **réactivation d'une association de commerçants**, pas forcément pour organiser des animations, mais surtout pour être un lieu d'échange et de concertation entre les commerçants et un interlocuteur plus représentatif pour la Mairie.

Les premiers enseignements de la Démocratie de proximité mise en place montrent une **demande d'équité et d'excellence**. Nous avons, tous, tout à y gagner.

-0-0-0-

1/ Rappel que **2020 est une année très particulière** et qu'il convient de rester prudent sur le plan sanitaire. Respect et affichage des consignes sanitaires et **veiller au port du masque** (conseillé lors de la réunion et maintenant obligatoire). Des masques sont mis en vente à l'OTI, si des clients n'en ont pas.

### 2 / L'image du village

Nous souhaitons tous **améliorer l'image et la notoriété** de St-Guilhem le Désert.

Nous avons bien entendu qu'une **carence de signalétique « lointaine »** du site est ressentie par les professionnels.

Mais aussi un **manque de signalétique interne** au village.

Un **manque de distributeurs de « toutounet »** est signalé.

Le caractère peu accessible des **containers de tris en bas du village** est rappelé.

Une commission se penchera sur ces différents aspects.

### 3/ Enseignes et déballages et affichages

En matière de déballage, d'enseigne, d'affichages et d'occupation de l'espace public, nous repartirons des **textes existants de la ZPPAUP** (Voir annexe jointe). Sans être des « ayatollahs », **avec écoute et compréhension. Mais fermeté...**

Il faut en particulier que soient **respectés les points suivants** :

- La non-gêne sur l'espace public,
- La mesure dans le nombre et la taille des affichages et des déballages,
- Le choix des matériaux et des enseignes,
- Une discrétion dans les couleurs des enseignes et des déballages

Les « coups partis » cette année sont des coups-partis, mais nous mettrons en place **une commission de conseil pour l'an prochain**, si possible dès Septembre pour améliorer l'image du village en la matière.

**Toute modification des enseignes et des façades doit faire l'objet d'une demande via la Mairie.** Nous serons intraitables sur le caractère systématique de cette demande. C'est une attente très forte de la population et une nécessité pour viser l'excellence en termes d'image.

**Par ailleurs, le racolage n'est pas autorisé** sur la voie publique. On ne doit pas aller chercher le client dans la rue.

#### **4 / Le stationnement**

Il y en a encore qui n'ont pas pris leur **badge**. Un délai de grâce avant verbalisation est donnée jusqu'au 21 Juillet.

**Les espaces « résidents » sont réservés aux résidents.** Les professionnels doivent se garer dans les espaces visiteurs.

**Le terrain « des chasseurs »** ne doit être utilisé comme « soupape » que lorsque le parking est complet !

Particulièrement au **Parking St Laurent** (en bas, l'affichage sera plus explicite) et Près-des Pères (en haut), et pas non plus dans les rues où le stationnement est « tendu ».

**Une réflexion est programmée pour l'automne par rapport aux tarifs du stationnement**, saison-hors-saison, abonnements, motos, camping-cars, clients des environs...

#### **5/ Les livraisons**

Les livraisons sont autorisées jusqu'à 11h ! Et - si possible - éviter les WE.

Et **pas plus d'un quart d'heure d'immobilisation dans une rue**. Au-delà, il convient de demander une autorisation d'occupation de l'espace public hors des heures d'affluence.

En bas de la **Rue Font du Portal**, attention au passage du Boucher le Mardi matin. Ne pas gêner le passage.

-o-o-o-

Rappelons que tous les établissements recevant du public et classés en ERP 5 par la Com<sup>o</sup> de sécurité doivent afficher **un plan d'évacuation** du commerce en cas d'incendie.

Quelques professionnels n'ont pas été touchés par la distribution de l'invitation, qu'ils veuillent bien nous excuser. Nous restons à leur disposition pour tous échanges complémentaires qu'ils jugeront utiles.

-o-o-o-

**Une pré-réunion sur la place pour les restaurateurs disposant d'une terrasse sur l'espace public avait lieu avant la réunion générale.**

#### **Relevé de décisions pour les terrasses**

**1/ Exonération** de 3mois de taxes de terrasses, et 4 mois pour Vent de Soleil pour cause de crise sanitaire et de confinement.

**2/ Respect des emplacements**, éviter de déborder, même si on ne vous cherchera pas de noises pour une chaise...parce que règles sanitaires obligent.

**3/Les bancs publics** ne font pas partie des terrasses.

Quand vous n'avez plus de places en terrasses, faites de la **vente à emporter** dans des gobelets, pas dans votre vaisselle.

**4/ La règle de fermeture reste 22h** : plus de clients après 22h.

Une réflexion cet automne pour autoriser quelques exceptions quand il y a des évènements et des concerts sur le village.

Demandez à votre personnel et leurs amis de ne pas « occuper la place » interdite aux touristes après 22h.  
**Pas de bruit après 22h.**

**5/ Les tables doivent être équipée de cendriers** proposés aux clients

-o-o-o-